



## AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 586-19

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné:

QUE lors de sa séance ordinaire du 10 septembre 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 586-19 abrogeant les règlements numéros 117-96, 127-97, 139-98, 322-07 et 353-09.

Donné à Cantley, ce 17 septembre 2019

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

.....

## CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement numéro 586-19 aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité en date du 17 septembre 2019.

Donné à Cantley, ce 17 septembre 2019

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier



**CANTLEY**  
8, chemin River  
Cantley (Québec) J8Y 2Z9

Tél. : (819) 827-3434  
Fax : (819) 827-4328  
www.cantley.ca

## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2019 dûment  
convoquée et à laquelle il y avait quorum

**2019-MC-354     ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 586-19 ABROGEANT LES  
RÈGLEMENTS NUMÉROS 117-96, 127-97, 139-98, 322-07 ET  
353-09**

CONSIDÉRANT le projet de refonte réglementaire de la Municipalité de  
Cantley;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'abroger les règlements numéros  
117-96, 127-97, 139-98, 322-07 et 353-09;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2019-MC-305 et le dépôt du projet  
de Règlement numéro 586-19, devant précéder l'adoption du règlement, ont  
été donnés lors de la séance du conseil tenue le 13 août 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

Appuyé par la conseillère Jocelyne Lapierre

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 586-19  
abrogeant les règlements numéros 117-96, 127-97, 139-98, 322-07 et 353-09.

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 11 septembre 2019

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier



**CANTLEY**  
8, chemin River  
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : (819) 827-3434  
Fax : (819) 827-4328  
www.cantley.ca

## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2019 dûment  
convoquée et à laquelle il y avait quorum

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 586-19**

---

**ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 117-96, 127-97, 139-98,  
322-07 ET 353-09**

---

#### **ARTICLE 1**

Le présent règlement abroge les règlements suivants:


- Le Règlement n° 117-96 régissant le fonctionnement de la bibliothèque municipale ;
- Le Règlement n° 127-97 établissant un programme de revitalisation de construction domiciliaire, commerciale et industrielle sur l'ensemble du territoire municipal ;
- Le Règlement n° 139-98 relatif à la gestion des barrages de castors dans les limites de la municipalité de Cantley ;
- Le Règlement n° 322-07 déterminant la limite de vitesse dans la zone scolaire de la rue Commandeur ;
- Le Règlement n° 353-09 déterminant la limite de vitesse dans les zones des parcs Denis, Cambertin, Mary Anne Phillips et des Rives-de-la Gatineau ;

#### **ARTICLE 2**

Cette abrogation n'a pas d'effet rétroactif et les actions prises en vertu de ces règlements demeurent effectives tant qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une autre décision.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

  
\_\_\_\_\_  
Madeleine Brunette  
Mairesse

  
\_\_\_\_\_  
Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Signée à Cantley le 11 septembre 2019

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier